

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-053SEANCE DU **MARDI 2 AVRIL 2024**

Le mardi 2 avril 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 20	Votes Contre : 6
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Marc NARDI pouvoir à Jean-Jacques BILLARD, Marc PLOUZEAU pouvoir à Hélène BELLUT, Jean-Christophe PELLETIER pouvoir à Daniel DAMMERY, Arnaud Nicolas PLANCHON pouvoir à Eric MAUCORT, Jean-François DAUDIN pouvoir à Jean-Luc DUCHESNE, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ pouvoir à Corinne RUFET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle LAMBERT

Désaffectation et déclassement Ancien Tribunal de Chinon

Vu la présentation diffusée lors du conseil municipal du 15 novembre 2021, consacré spécialement au programme Action Cœur de Ville et les échanges qui ont suivi au sein du conseil ;

Vu la délibération n°2021-167 de la Ville de Chinon du 14 décembre 2021 relative aux appels à projets de la Ville ;

Vu la délibération n°2022-162 de la Ville de Chinon du 13 décembre 2022 relative au choix du candidat concernant l'appel à projet du l'ancien Tribunal ;

Vu la promesse de vente signée en date du 09 février 2023 entre la Ville de Chinon et France Pierre Patrimoine ;

Vu la délibération n°2024-014 de la Ville de Chinon du 15 février 2024 relative à la cession de l'ancien tribunal de Chinon ;

Vu le constat dressé par exploit d'huissier du lundi 18 mars 2024 ;

La Ville de Chinon a délibéré en date du 15 février 2024 pour céder l'ancien tribunal de Chinon à France Pierre Patrimoine, société du Groupe CIR à hauteur de 410 000 €.

En vertu des articles L. 2111-1 et L.1 du Code général de la propriété des personnes publiques, ce bâtiment relève du domaine public de la ville puisqu'il a été ouvert au public et avait donc un usage public (tribunal, puis bibliothèque municipale).

Afin que la procédure de cession de ce bâtiment communal puisse aboutir, il convient de constater la désaffectation effective de tout usage public de ce bâtiment, qui sera confirmé par acte d'huissier, et de le déclasser du domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ (6 VOIX CONTRE : Mme BAUDIN et un pouvoir, M. LAPORTE, M. DAVIET, Mme RUFET et un pouvoir) :

- *VALIDE* la désaffectation du bâtiment communal dit « ancien tribunal » situé 24 place du Général de Gaulle à Chinon ;
- *VALIDE* le déclassement de ce bâtiment communal et ainsi qu'il bascule de fait dans le domaine privé communal pour en permettre sa cession à venir ;
- *AUTORISE* Monsieur Le Maire ou Madame l'adjointe déléguée à faire toutes les démarches nécessaires pour ces procédures et à signer tous les documents nécessaires.

Fait à CHINON, le 5 avril 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/04/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.